

FEUILLE DE ROUTE – REFERENT COVID / DELEGUE DE CLUB

Réception d'une équipe lors d'un match

- Le référent / manager Covid ou le délégué du club est obligatoirement chargé du contrôle du pass sanitaire ou de la vérification du bon contrôle par la collectivité ;
- Mettre en place un **planning du week-end** pour toutes les rencontres :

	NOM du référent Covid / délégué de club + signature	Heure d'arrivée	Contrôle effectué	Arbitre avisé
Match N°				
Horaire :				
Equipe 1 :				
Equipe 2 :				
Match N°				
Horaire :				
Equipe 1 :				
Equipe 2 :				

- Informations à transmettre à l'arbitre :
 - **En cas d'absence de contrôle** : le match ne débute pas
 - En cas de **contrôle irrégulier** avec des personnes appartenant à la délégation sportive entrées sans pass sanitaire dans l'ERP : le match ne débute pas tant qu'elles ne sont pas sorties de l'ERP et retirer de la feuille de marque ;
 - Si une personne inscrite sur la feuille de marque **ne dispose pas de pass ou d'un pass irrégulier** : l'arbitre doit demander le retrait de son nom de la feuille de marque avant de débiter la rencontre
 - Si le **contrôle a bien été réalisé** et qu'aucun souci n'en est ressorti : le match peut débiter

→ L'arbitre pourra, si nécessaire, inscrire ses remarques dans l'encart « incident » de la feuille de marque.